

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 868-2019**

#### **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 12 août 2019, le Règlement no 868-2019 modifiant le Règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'agrandir la zone 146C à même la zone 152R sur la rue Principale.

Que suite à l'émission du certificat de conformité par la MRC de Lotbinière, le présent règlement est entré en vigueur le 11 septembre 2019.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 25 septembre 2019.



Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 25 septembre 2019, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 25 septembre 2019.



Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe